



Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/26837
3 décembre 1993

ORIGINAL : FRANCAIS

LETTRE DATEE DU 3 DECEMBRE 1993, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL
DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA FRANCE AUPRES DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

Vous voudrez bien trouver ci-jointe la réponse de M. Alain Juppé, Ministre des affaires étrangères de la République française, à la lettre que lui avait adressée M. Omar Mountasser, Secrétaire du Comité populaire général pour les liaisons extérieures et la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer cette lettre comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) Jean-Bernard MERIMEE

ANNEXE

Lettre datée du 2 décembre 1993, adressée au Secrétaire du Comité populaire général pour les liaisons extérieures et la coopération internationale de la Jamahiriya arabe libyenne, par le Ministre des affaires étrangères de la République française

Je vous remercie du courrier que vous avez bien voulu remettre à notre ambassadeur à Tripoli. Je vous confirme la volonté des autorités françaises d'obtenir de la part de la Libye réponse aux demandes qui vous ont été formulées par la justice française et dont la justice libyenne est parfaitement informée.

La teneur de votre lettre a été transmise par mes soins du juge français chargé de l'instruction. Les autorités françaises continuent d'espérer que la Libye apportera son entière coopération à la justice française dans le plein respect des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Soyez certain de la détermination des autorités françaises à tout mettre en oeuvre pour parvenir à une solution judiciaire qui rende justice aux victimes et qui assure le respect des droits légitimes de leurs familles.
